

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE AVEC UNE DESTINATION MOBILIÈRE - TARIFS

Tarif N° 52 du 01/01/2025 Conditions du prospectus du 16/09/2024

	Cap + 5 / - 5 (+ 0,4074%/- 0,4074% mensuel) *
	5/5/5 (index E + 0,1986)
Quotité	≤ 85%
Tarif de base	5,00%
Intérêt mensuel	0,4074%
TARIF PRIME	4,60%
Intérêt mensuel	0,3755%

* Si l'intérêt mensuel est < 0,4074% le Cap en + et – est limité au taux d'intérêt mensuel

Conditions du TARIF PRIME

Le Tarif PRIME n'est d'application que pour les quotités ≤ 85% de la valeur en vente de gré à gré.

Cumulatif :

- Revenus nets professionnels de min. €3 500 pour un couple et de €2 000 pour un isolé
- Différence entre le total des revenus et le total des charges > €2 000 pour un couple et > €1 500 pour un isolé, sur base mensuelle
- Rapport charges/revenus < 40%

Trois conditions remplies donnent une réduction de 0,40% (0,0333% mensuel), deux conditions remplies donnent une réduction de 0,20% (0,0167% mensuel) du tarif du base.

Diminutions	annuel	mensuel	Augmentations	annuel	mensuel
100% assurance solde restant du prime unique via partenaire Credimo	- 0,10%	- 0,0083%	Revenus provenant des Pays-Bas	0,25%	0,0208%
2 * 100% assurance solde restant du prime unique via partenaire Credimo (2 polices séparées)	- 0,20%	- 0,0167%			
Si placement de min. €25.000 en Credo21 (branche21) de Credimo par le consommateur ou ses parents..	- 0,10%	- 0,0083%			

Durée

Durée max. 20 ans

Frais d'expertise au 01/04/2022

Frais d'expertise : coût réel de l'expertise, avec un maximum de €300 par bien immobilier. Si le coût réel de l'expertise est inférieur à €300, le coût est limité au prix réellement pour l'expertise.	€300
Frais d'expertise de la garantie alternative en cas de demande de transfert d'hypothèque, sollicité par le consommateur, sur un autre bien immobilier.	€300

Aucune autre indemnité ou rémunération ne peut être mise à charge du consommateur.

Prospectus et formulaire de demande peuvent être obtenus au siège social ainsi qu'auprès de tous les courtiers Credimo SA.